

## **ANNEXE 2 : DEMANDE D'ÉQUIVALENCE DES DIPLÔMES ÉTRANGERS**

Vous êtes titulaire d'un diplôme ou d'un titre de formation délivré dans un autre État que la France et vous demandez son équivalence.

Afin de permettre à l'administration de statuer, vous voudrez bien remplir avec précision ce document, qu'il vous incombe de joindre à votre dossier d'inscription accompagné d'une copie du diplôme en langue originale ainsi qu'une traduction en français certifiée par un traducteur agréé des rubriques figurant sur ledit diplôme.

Le service organisateur du concours vous avisera de la décision prise.

<b>Concours pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale – session 2019</b>	
Nom et prénom :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>
Code Postal :	<input type="text"/>
Commune :	<input type="text"/>
Date de clôture des inscriptions :	<input type="text"/>
Session :	<input type="text"/>
Service organisateur du concours :	<input type="text"/>
	<input type="text"/>
État où a été obtenu le diplôme :	<input type="text"/>
Diplôme obtenu (intitulé exact – discipline – date – niveau) :	<input type="text"/>
	<input type="text"/>
Adresse et statut de l'organisme qui vous a délivré le diplôme (service public, conventionné, organisme professionnel) :	<input type="text"/>
Conditions requises pour accéder à la scolarité donnant accès à ce diplôme :	<input type="text"/>
	<input type="text"/>
Durée de la formation :	<input type="text"/>
Fait à	<input type="text"/>
	, le <input type="text"/>
<i>Signature</i>	